

HOMELIE DU 22^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (Année B)

Deut.4,1-2.6-8 / Ps.14 / Jc.1,17-18.21b-22.27 / Mc.7,1-8.14-15.21-23

Frères et sœurs,

les figures de Marthe et de Marie sont indissociables dans la vie chrétienne. L'une représente la vie apostolique, l'autre la vie contemplative. L'une l'action, l'autre la prière. Elles sont l'une pour l'autre des sœurs indispensables qui s'entraident pour accomplir au mieux leur tâche. Elles sont indissociables l'une de l'autre car leur séparation appauvrirait le témoignage qu'elles rendent à Dieu. Elles sont complémentaires car elles incarnent chacune ce qui manque à l'autre.

C'est pourquoi, dans l'évangile de ce dimanche, Jésus appelle ses auditeurs à rassembler ce qu'ils ont séparé. Il reproche aux pharisiens et aux scribes de prier sans ferveur et d'agir sans amour. Ils ont réduit le culte à l'accomplissement formel de rites, et remplacer la Loi du Seigneur par l'observation tatillonne de préceptes humains. Plus que cela encore, Jésus oppose leur attitude religieuse au vrai culte rendu à Dieu. Les pharisiens, qui cherchaient pourtant à redonner une vraie dimension spirituelle à la vie religieuse de leur peuple, se seraient égarés dans une approche légaliste et procédurière du culte et de la sanctification personnelle. Ils auraient perdu de vue l'objectif de renouveau spirituel qu'ils s'étaient fixés en le confondant avec l'observation de coutumes ancestrales idéalisées. Finalement, les rôles s'inversent : ce ne sont plus les pharisiens et les scribes qui appellent Jésus et ses disciples à un progrès dans leur vie de foi, mais Jésus qui les invite à un véritable réveil spirituel.

Le don de la Loi à Israël est une étape déterminante dans sa vie de foi. Par cette alliance juridique, Dieu noue une relation très intime avec son peuple. Il ne lui enseigne pas seulement comment il doit se comporter en toutes circonstances, mais il lui communique quelque chose de son amour et de sa sainteté. Connaître la Loi du Sinaï ne signifie rien d'autre que de désirer accomplir la vocation que le Seigneur donne à son peuple au milieu des nations. Cela signifie aussi désirer vivre constamment dans l'intimité de Dieu et accomplir son salut. Ce qui veut dire désirer aller vers Dieu pour demeurer avec lui pour toujours. La Loi divine est donc bien plus qu'un code de conduite à observer ; elle est l'outil indispensable de notre transformation intérieure pour plaire à Dieu et avoir part avec lui.

En ce sens, Jésus n'est pas venu abolir la Loi mais la porter à sa perfection (Mt.5,17). Il insiste auprès de ses propres disciples : si leur justice ne surpasse pas celle des scribes et des Pharisiens, ils n'entreront pas dans le Royaume des Cieux (v.20). Lorsqu'il résume la Loi dans le double commandement de l'amour de Dieu et du prochain, Jésus ne retranche ni ne simplifie rien, mais il supprime toute limite posée à la recherche de la perfection morale et religieuse. Pour lui, la sainteté n'est pas un objectif hypothétique de la vie religieuse, mais la condition indispensable pour rencontrer Dieu. Elle suppose l'itinérance intérieure placée sous la triple motion de l'amour, de la vérité et de l'humilité. Cette disposition intérieure qui s'exprime dans les œuvres de la charité permet à Dieu d'agir en nous et de nous sanctifier. Car la vie croyante, ce n'est pas l'homme qui se recherche lui-même dans un jeu de miroirs permanent et narcissique, mais c'est l'homme qui accepte de se laisser toucher par le doigt de Dieu afin de recevoir de lui la Vie.

Saint Jacques nous invite justement à ne pas tomber dans l'illusion. Il nous rappelle que notre disposition intérieure doit se traduire aux yeux de tous par notre manière de vivre. C'est à l'amour vécu en actes que l'amour intérieur pour Dieu et ses créatures trouve sa vérification indiscutable.

Frères et sœurs, les textes de ce jour nous rappellent que l'homme est un devant Dieu. Il ne peut dire une chose et en faire une autre. Le cœur et la main ne peuvent être dissociés. Ensemble, ils donnent un témoignage véridique à la foi proclamée par la bouche. C'est ce que proclame le psaume 14,v.1-2 :

« Seigneur, qui séjournera sous ta tente ?
Celui qui se conduit parfaitement,
qui agit avec justice
et dit la vérité selon son cœur. »

Amen.